COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2018

Etaient présents : Mmes FUMEY, HERMET, VINCENT

Ms AGUADO, AZEMA, BETEILLE, CASSAN, DONS, ESTEBANEZ, GONZALEZ, HERRERO, MICHEL, PAILHES.

Procuration : Mr HORTALA à Mr GONZALEZ.

Absente excusée : Mme VICENS.

DEMANDE DE PRET CREDIT AGRICOLE

Le Conseil Municipal a décidé de réaliser un prêt de 200 000.00 € auprès du Crédit Agricole du Languedoc sur 10 ans au taux de 1.25% en vue de financer les travaux d'aménagement de la traverse de Saissac.

DEMANDE LOGEMENT

Le Conseil Municipal a décidé de louer un studio meublé situé rue Bertrand de Saissac à un employé de l'APAJH de Saissac et cela à compter du 1er juillet 2018. Le montant de la location sera de 250.00 € par mois.

AIRE DE COVOITURAGE

Dans le cadre de sa compétence obligatoire, –Développement économique et aménagement de l'espace incluant la réalisation d'aire de covoiturage, la Communauté de Communes sollicite la Commune pour la mise à disposition d'un terrain pour cette opération.

Le Conseil Municipal décide que celle-ci sera réalisée sur le parking du centre culturel pour deux véhicules. Le marquage et la signalétique seront effectués par la communauté de communes.

DEMANDE SALLE LAGARRIGUE POUR EXPOSITION PEINTURE

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mme FOLEY Catherine qui souhaite réaliser une exposition de peinture dans la salle Lagarrigue pendant une quinzaine de jours en été.

Le Conseil Municipal signale que cette salle est uniquement utilisée par des associations. Il demande donc à cette personne de se rapprocher d'une association locale pour effectuer cette exposition de peinture.

CONVENTION POUR PROFIL DE BAIGNADE EN EAU DOUCE

La règlementation impose aux communes disposant d'une baignade surveillée de réaliser un profil de baignade.

L'Agence Technique Départementale se propose de fédérer toutes les communes concernées pour réaliser un groupement de commande afin d'obtenir des meilleures offres de prix auprès des bureaux d'études pour la réalisation de ce document.

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

DEMANDE DE JARDIN

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur Thierry ANDRIEU dans lequel celui-ci demande une parcelle de terrain pour réaliser un jardin potager.

Le Conseil Municipal propose à cette personne la parcelle cadastrée section C n° 459 qui est située à proximité de la rue des Cascades. Cette mise à disposition est gratuite, toutefois le preneur s'engage à entretenir ce terrain pendant toute la durée de la mise à disposition.

EXPERIMENTATION PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale propose aux communes d'expérimenter pendant une durée de 4 ans la Médiation Préalable Obligatoire.

Les recours contentieux formés par les agents publics, à l'encontre de certains actes relatifs à leur situation personnelle, peuvent faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire. Le Centre de Gestion peut désormais intervenir comme médiateur dans les litiges opposant les agents à leur employeur.

Le Conseil Municipal décide de passer cette convention avec le Centre de Gestion de l'Aude.

APPEL D'OFFRES ILLUMINATION CHATEAU

Le Conseil Municipal a acté la décision de la Commission d'Appel d'Offres qui a examiné les différentes offres concernant l'illumination du Château, reprises dans le tableau ci-dessous

ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C.	OFFRE RETENUE
SPIE	189 952.75 €	227 943.30 €	
ETS ROBERT	164 000.00 €	196 800.00 €	X
CITEOS	164 908.15 €	197 889.78 €	

Il autorise son Maire à signer le marché avec l'entreprise ROBERT de 11290 POMAS pour un montant de 164 000.00 € H.T. soit 196 800.00 € T.T.C. Il est rappelé que les travaux doivent débuter impérativement dès le 1er septembre 2018.

EHPAD LAS FOUNTETOS

Monsieur le Maire fait le point sur la maison de retraite de Saissac, sachant qu'une réunion va être programmée prochainement entre la Commune, Habitat Audois et le Centre Hospitalier de Castelnaudary afin d'étudier les possibilités de réaliser des travaux en vue de rendre plus fonctionnel cet établissement. Actuellement les personnes hébergées sont de plus en plus dépendantes ce qui n'était pas le cas lors de sa création.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs sachant qu'un employé bénéficie d'un avancement de grade à compter du 18 juin 2018 passant d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe. Un autre agent passe également au 1er septembre 2018 d'adjoint administratif

territorial principal de 2ème classe au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe.

CONVENTION AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE / COMMUNE

L'Agence Technique Départementale propose de passer une convention avec la Commune en vue de la reprise des stocks des produits mis à la vente à la boutique du château et appartenant à l'ADT et cela au 31mai 2018.

Il sera défini à cette occasion le montant que la commune devra régler à l'association, sachant que certains produits devront être dépréciés compte tenu qu'ils sont invendables.

Le Conseil Municipal souhaite dans un premier temps envoyer l'état des stocks à l'ADT afin de négocier le montant qui sera demandé à la commune pour le rachat de ceux-ci et de passer ensuite la convention dès que la somme aura été arrêtée d'un commun accord.

CONVENTION AVEC LES BENEVOLES DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque municipale est actuellement gérée par des bénévoles, sous le contrôle de la bibliothèque départementale. Il y aurait lieu de signer avec ces personnes une convention afin de définir le cadre juridique et administratif de ce bénévolat.

Le Conseil Municipal approuve cette convention et autorise son Maire à signer celle-ci avec les différents bénévoles qui s'occupent de la gestion de la bibliothèque.

TRAVAUX DE VOIRIE CHEMIN DE LEIGNES

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de réfection de la voirie du chemin de Leignes à l'entreprise CAZAL pour un montant de 12 110.00 € H.T. soit 14 532.00 € T.T.C. à la suite de la consultation qui a été réalisée et reprise dans le tableau ci-dessous.

ENTREPRISES	MONTANT H.T.	MONTANT T.T.C..
COLAS	20 291.00 €	24 349.20 €
CAZAL	12 110.00 €	14 532.00 €
Jean Lefebvre	12 297.50 €	14 757.00 €

QUESTIONS DIVERSES

- <u>COURRIER DE MADAME RAUCOULE</u>

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Madame RAUCOULE dans lequel, cette personne souhaiterait que soit honorée la mémoire de Monsieur Paul RAUCOULE, maire de la Commune de 1934 à 1945 et de Louis RAUCOULE, maire de 1945 à 1968.

Elle demande, dans la mesure du possible, que le nom d'une rue, place ou tout autre lieu puisse leur être attribué.

Le Conseil Municipal propose que l'emplacement du nouveau parking avec les aménagements des abords porte le nom de ces deux personnes. Un courrier sera adressé à la famille afin d'avoir leur accord.

- PROJET COMMUNAL D'INVESTISSEMENT

La Communauté de Communes va prochainement signer un contrat avec la Région. Elle demande donc de lui indiquer les projets que la commune serait susceptible de présenter en 2019 et 2020.

Le Conseil Municipal propose d'inscrire dans ce nouveau contrat la rénovation du village de vacances. Une réunion est prévue avec VVF dans les prochains jours afin de voir les propositions qui seront faites avec ces personnes

- COURRIER DU SECOURS CATHOLIQUE

La responsable du Secours Catholique d'ALZONNE propose dès le mois de Septembre de mettre en place un fourgon/épicerie qui viendrait sur la commune tous les quinze jours afin d'apporter une aide alimentaire à certaines personnes nécessiteuses. Il y aurait lieu de déterminer le lieu de stationnement de ce véhicule ainsi que la salle qui serait mise à disposition pour rencontrer ces personnes

Le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition et décide que le stationnement du véhicule sera situé au parking de la Maison des Associations et la salle de réunion de cet édifice permettra de recevoir les personnes

- PROJETS POUR FINANCEMENT COMPLEMENTAIRE GAL

Le Pays Carcassonnais a transmis à la commune deux projets concernant l'un le Camping de Saissac et l'autre la création d'une entreprise « Mariage Made in France » sur la commune également. Pour être retenu au niveau du GAL du Pays Carcassonnais, il est demandé un cofinancement public auprès de la Communauté de Communes à hauteur de 3 507.77 € en ce qui concerne le premier projet et de 4 928.96 € en ce qui concerne le second.
La Communauté de Communes approuverait ce projet et participerait à hauteur de 50% si la Commune participe également à 50 %.
Le Conseil Municipal souhaite interpeller la Communauté de Communes qui possède la compétence développement économique, celle-ci devrait donc participer en totalité au financement de ces projets.

- REUNION D'INFORMATION DU DEPARTEMENT POUR FILM HISTORIQUE

Le Conseil Départemental soutient le projet de film historique « l'Aude : quelle histoire ! ». Des tournages seront réalisés prochainement sur le secteur.
Afin de préparer cet évènement et d'informer la population, une réunion est prévue le mardi 19 juin 2018 à SAINT-DENIS à 18 h 30.

- VISITE DU CAMPING

Les gérants du camping invitent le Conseil Municipal au traditionnel pot d'accueil des campeurs le lundi 23 juillet 2018 en fin d'après-midi.

- MODIFICATION DES CANAUX DE LA TNT

Le CSA signale qu'à la suite d'une réorganisation des canaux de la TNT, à compter du 06 novembre 2018, il sera nécessaire de procéder à une maintenance sur le relais de la Vierge. Le Conseil Municipal prendra contact avec l'entreprise de maintenance pour réaliser cette opération.

- REPRESENTATION TROUPE THEATRALE A LA VIERGE

L'association Théâtre de la terre effectuera des représentations théâtrales le mardi 07 août à 20 h 00, le mercredi 08 août à 17 h 00 et 20h 15 et le jeudi 09 août à 20 h 00 au terrain de la Vierge.

- SUBVENTION DEPARTEMENTALE

Le Conseil Départemental a rejeté le transfert de subvention de 17 500.00 € concernant l'aménagement de la rue du Béal pour être imputée sur l'aménagement de la Traverse.
Le règlement Départemental stipule que les « subventions étant accordées pour une opération précise, il ne sera pas accepté de transfert sur un autre projet ».

- MAIRIE DE TREBES

Monsieur le Maire de TREBES remercie le Maire pour son message de soutien à la suite des évènements tragiques qui se sont déroulés sur cette commune.

- COMPTE RENDU REUNION AVEC LA POSTE

Le Directeur de secteur, ainsi que la déléguée aux relations territoriales ont donné les chiffres de la fréquentation et de la rentabilité du bureau de poste de Saissac en vue éventuellement d'effectuer un aménagement des heures d'ouverture au public

Lors de cette réunion, le Maire et les Adjoints ont demandé que ce service public reste en l'état.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 23 h 00.

Le Maire,

MAIRIE DE SAISSAC 11 (Aude)